

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. :02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-03-31-10

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme JUMIAUX A., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme POISSON C., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., Mme SURET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN J.C., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés : M. AVRIL V. (pouvoir à Mme WILK I.), M. BENET M. (M. SORIN P.), Mme MOA K. (pouvoir à Mme CARON A.M.), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), M. COUILLET T. (pouvoir à M. SERAFFIN J.C.), Mme BREARD A. (pouvoir à Mme BOUCLON S.)

Etait absent : M. WINTER G.

Date de convocation : 24/03/2022

Date d'affichage : 24/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26

Adeline SURET a été désignée secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2022

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu le Budget Primitif 2022 adopté par le Conseil Municipal le 31/03/2022,
- Considérant la somme inscrite au compte 6574, permettant le versement de subventions aux associations dans la limite de 80 000 €,
- Considérant l'avis de la Commission « Culture – sport – Vie associative- évènementiel » en date du 16/03/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- Décide de verser les subventions ordinaires de fonctionnement selon la répartition suivante, suite aux demandes déposées par les associations (voir tableau au verso) ;
- Dit que les subventions sont versées en une seule fois pour un montant inférieur ou égal à 1 000 €, en deux versements pour les subventions supérieures à 1 000 €.
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits budgétaires (c/6574).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 31 mars 2022,

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20220331-20220331-10-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2022

Notification : 10/03/2022

Associations	Subventions
Ailes Aliermontaises	600 €
Amis de l'orgue et de la musique	400 €
Basket Ball CEPSNA	5 000 €
Billard Club	1 500 €
CEPSNA bureau directeur et sections	5 600 €
Coopérative école J. Rostand	1 253 €
Coopérative école Maternelle J. de Thevray	833 €
Coopérative école du Bout d'Amont	539 €
Fit and fun	500 €
F.N.A.C.A	500 €
Foyer des Loisirs	6 200 €
Hand-Ball Club CEPSNA	10 500 €
Horlogerie Aliermontaise	1 600 €
J.S.S.N.A	14 000 €
MACADAM	3 500 €
Rando-Sport VTT	2 520 €
Sapeurs-Pompiers Amicale	1 000 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	600 €
Tennis Club SNA	2 700 €
UNSS Collège C. Monet	600 €
TOTAUX	59 845 €